



Province de Québec
MRC de Coaticook
La municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

AVIS PUBLIC

Concernant la DEUXIÈME ET TROISIÈME année d'application du rôle triennal

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de **Saint-Venant-de-Paquette** sera, en **2027** en vigueur pour son **troisième** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques-Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

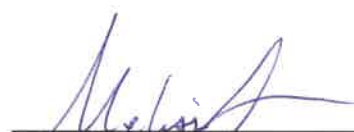
- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **02-125** de la **MRC de Coaticook** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.


Mélissa Gaudreau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie au babillard du Centre municipal et sur le site Internet, entre 9h00 et 16h00, le 20 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 août 2026.


Mélissa Gaudreau
Directrice générale
et greffière-trésorière